



VILLE  
DE  
SAINT JEAN DE  
BOURNAY  
ISÈRE

LE MAIRE DE LA VILLE DE SAINT JEAN DE BOURNAY

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2212-1 et suivants ;

Vu le Code du Commerce, notamment les articles L310-2 et R310-8 ;

Vu le décret n°2009-16 du 7 janvier 2009, relatif aux ventes au déballage et pris en application de l'article L310-2 du Code du Commerce ;

Vu l'arrêté interministériel du 9 janvier 2009 relatif à la déclaration préalable des ventes au déballage ;

**Vu la demande en date du 09/04/2025 formulée par Mme BONJOUR Nicole domiciliée au n°11 lotissement du stade 38440 SAINT JEAN DE BOURNAY afin d'organiser une vente au déballage dit « VIDE GRENIER ».**

CONSIDÉRANT que les ventes au déballage doivent faire l'objet d'une déclaration préalable auprès du maire de la commune ;

## ARRETE

**ARTICLE 1 : Il est accusé réception de la déclaration faite par Mme. BONJOUR Nicole. Le demandeur est donc autorisé à organiser une vente au déballage dit « VIDE GRENIER » du 03/05/2025 au 04/05/2025 pour une durée de 2 jours, n°11 lotissement du stade à SAINT JEAN DE BOURNAY 38440.**

ARTICLE 2 : LE DEMANDEUR s'engage à ce que les marchandises proposées soient des objets personnels, d'occasion et/ou usagés uniquement.

ARTICLE 3 : Les services de la Police Municipale, de la Gendarmerie Nationale et le demandeur, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera affiché sur place.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté peut être contesté dans un délai de deux mois suivant la présente notification devant le Tribunal Administratif à GRENOBLE.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :  
- Monsieur le Responsable de Service de la Police Municipale

Auteur de l'acte : Le Maire, Franck POURRAT,  
Affichage et publication le : 22/04/2025

N° 2025/T/098

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie
- Le demandeur

Fait à SAINT JEAN DE BOURNAY,  
Le lundi 14 avril 2025.

Le Maire,  
M. Franck POURRAT



Auteur de l'acte : Le Maire, Franck POURRAT,  
Affichage et publication le : 22/04/2025